



GARINOT

Conseil

Votre partenaire depuis 1907

RECOMMANDATION PRISE DE MANDAT

- Pour la prise de mandat, remplir en deux exemplaires de mandats;
- Les retourner au Bureau Parisien pour enregistrement dans le registre des mandats;
- Prévoir un délai de 7 jours avant retour mandat dûment enregistré;
- Un exemplaire du mandat est destiné au Mandant et le second exemplaire reste au Bureau Parisien afin d'y être classé. Une copie du mandat enregistré est adressée au négociateur par mail ou par fax.

RECOMMANDATION ANNONCES MONITEUR

- Les textes d'annonces doivent être faxés ou mailés au Bureau Parisien **impérativement avant le jeudi midi** pour mise en page le vendredi matin;



- Pas de mandat = pas de pub !
- Les textes sont visibles sur Le Moniteur (parution tous les samedis), le Site Internet de Garinot (www.garinot-conseil.com) et le Site du Moniteur ([www.wk-pharma.fr/rubrique transaction - encart garinot conseil](http://www.wk-pharma.fr/rubrique_transaction_-_encart_garinot_conseil)).

TOUR MONTPARNASSE

33, avenue du Maine - BP 171 - 75755 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 56 54 92 00 - Fax : 01 43 20 00 13

Mail : contact@garinot-conseil.com - Site internet : www.garinot-conseil.com

S.A.S. au capital de 100 000 € - R.C.S.Paris B 572 044 436 - Siren 572 044 436 - Code APE 703 A - Garantie CEGI 30 000 € - CP N°T 0983 délivré par la préfecture de police



GARINOT

Conseil

Votre partenaire depuis 1907

INSCRIPTION AU REGISTRE DES MANDATS
Sous le numéro _____

MANDAT DE VENTE EXCLUSIF

conformément à la Loi 70-9 du 2 janvier 1970 et par Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972

Donné à compter de ce jour, par M _____ demeurant à _____

pour une durée définitive et non révocable de ____ mois à l'expiration de laquelle il se renouvellera par tacite reconduction aux mêmes titres et conditions, par périodes de même durée, et se terminera dans tous les cas impérativement le _____ sauf révocation avec préavis de quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception, à la Société GARINOT CONSEIL –

TOUR MONTPARNASSE – 33 avenue du Maine – B.P. 171 – 75755 PARIS Cedex 15 - titulaire de la carte Professionnelle « Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce » numéro T 0983 délivrée par la Préfecture de Police de Paris et garantie 110 000 € par la CEGI (Compagnie Européenne de Garanties et Cautions)- 128 rue La Boétie - 75378 PARIS Cedex 08,

pour (lui) ou (leur) rechercher un **ACQUEREUR de l'OFFICINE DE PHARMACIE** (et éventuellement de l'immeuble dans lequel elle est exploitée (lui) ou (leur) appartenant), sise à :

au prix de : _____

A cet effet, le mandataire est autorisé à demander toutes pièces utiles et faire toutes démarches auprès de personnes privées ou publiques ; établir tous actes sous seings privés nécessaires à l'accomplissement des présentes, aux clauses et conditions qu'il appartiendra, pour être signés par les parties ; il recevra, à cette occasion, s'il y a lieu, en une ou plusieurs fois, toutes sommes, effets ou valeurs, dont il sera alors séquestre dépositaire durant les délais légaux ; enfin, il fera tout ce qui sera utile et nécessaire jusqu'à bonne fin de l'opération.

En cas de réalisation de l'opération avec un acheteur présenté par le mandataire, ce dernier aura droit à une rémunération fixée d'un commun accord à 5% , plus T.V.A., qui sera à la charge de l'acquéreur et qu'il devra s'obliger à payer au mandataire, comptant, le jour de la réalisation définitive de la vente. Mais dans le cas où le mandant traiterai postérieurement à l'expiration de ce mandat et pendant un délai d'un an, avec un acheteur qui lui aurait été présenté par le mandataire pendant la durée du mandat, la rémunération ici convenue sera entièrement à sa charge et payable dans les mêmes conditions.

Le Mandant s'interdit :

- pendant la durée du mandat, de négocier directement ou indirectement la vente du bien ci-dessus et s'engage à diriger sur le mandataire toutes les demandes qui lui seraient adressées personnellement ;
- après l'expiration du mandat et pendant un délai d'un an, de vendre sans son concours à un acquéreur qui lui aurait été présenté par le mandataire.

A défaut, il s'engage expressément à verser au mandataire le montant de la rémunération convenue ci-dessus.

En cas de litige, le seul Tribunal compétent sera celui du domicile du mandataire.

Fait en deux exemplaires originaux dont l'un a été remis au mandant qui le reconnaît et dont l'autre est conservé par le mandataire par dérogation aux dispositions de l'Article 2004 du Code Civil.

Mots nuls :

Mots barrés :

A _____ le _____

Le Mandant inscrira :
« Lu et approuvé – Bon pour Mandat Exclusif »

Le Mandataire
« Lu et approuvé, Mandat accepté »

TOUR MONTPARNASSE

33, avenue du Maine - BP 171 - 75755 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 56 54 92 00 - Fax : 01 43 20 00 13

Mail : contact@garinot-conseil.com - Site internet : www.garinot-conseil.com

S.A.S. au capital de 100 000 € - R.C.S.Paris B 572 044 436 - Siren 572 044 436 - Code APE 703 A - Garantie CEGI 30 000 € - CP N°T 0983 délivré par la préfecture de police



GARINOT

Conseil

Votre partenaire depuis 1907

INSCRIPTION AU REGISTRE DES MANDATS

Sous le numéro _____

MANDAT DE VENTE NON EXCLUSIF

conformément à la Loi 70-9 du 2 janvier 1970 et par Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972

Donné à compter de ce jour, par M _____
demeurant à _____

Pour une durée de __ mois à l'expiration de laquelle il se renouvellera par tacite reconduction aux mêmes titres et conditions, par périodes de même durée, et se terminera dans tous les cas impérativement le _____ sauf révocation avec préavis de quinze jours

par lettre recommandée avec accusé de réception,

à la Société GARINOT CONSEIL - TOUR MONTPARNASSE – 33 avenue du Maine – B.P. 171 – 75755 PARIS Cedex 15 - titulaire de la carte Professionnelle « Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce » numéro T 0983 délivrée par la Préfecture de Police de Paris et garantie 110 000 € par la CEGI (Compagnie Européenne de Garanties et Cautions)- 128 rue La Boétie - 75378 PARIS Cedex 08,

pour (lui) ou (leur) rechercher un **ACQUEREUR de l'OFFICINE DE PHARMACIE** (et éventuellement de l'immeuble dans lequel elle est exploitée (lui) ou (leur) appartenant), sise à :

_____ au prix de : _____

A cet effet, le mandataire est autorisé à demander toutes pièces utiles et faire toutes démarches auprès de personnes privées ou publiques ; il établira tous actes sous seings privés nécessaires à l'accomplissement des présentes, aux clauses et conditions qu'il appartiendra, pour être signés par les parties ; il recevra, à cette occasion, s'il y a lieu, en une ou plusieurs fois, toutes sommes, effets ou valeurs, dont il sera alors séquestre dépositaire durant les délais légaux ; enfin, il fera tout ce qui sera utile et nécessaire jusqu'à bonne fin de l'opération.

En cas de réalisation de l'opération avec un acheteur présenté par le mandataire, ce dernier aura droit à une rémunération fixée d'un commun accord à 5%, plus T.V.A., qui sera à la charge de l'acquéreur et qu'il devra s'obliger à payer au mandataire, comptant, le jour de la réalisation définitive de la vente. Mais dans le cas où le mandant traiterai postérieurement à l'expiration de ce mandat et pendant un délai d'un an, avec un acheteur qui lui aurait été présenté par le mandataire pendant la durée du mandat, la rémunération ici convenue sera entièrement à sa charge et payable dans les mêmes conditions.

Au cas où le mandant vendrait sans l'intervention du mandataire, ce dernier n'aura droit à aucune rémunération ou indemnité pour quelque cause que ce soit. Cependant, il s'oblige à l'en informer sans délai, en lui précisant le nom de l'acquéreur.

En cas de litige, le seul Tribunal compétent sera celui du domicile du mandataire.

Fait en deux exemplaires originaux dont l'un a été remis au mandant qui le reconnaît et dont l'autre est conservé par le mandataire par dérogation aux dispositions de l'Article 2004 du Code Civil.

Mots nuls :

Mots barrés :

A _____ le _____

Le Mandant inscrira :

« Lu et approuvé – Bon pour Mandat »

Le Mandataire

« Lu et approuvé, Mandat accepté »

TOUR MONTPARNASSE

33, avenue du Maine - BP 171 - 75755 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 56 54 92 00 - Fax : 01 43 20 00 13

Mail : contact@garinot-conseil.com - Site internet : www.garinot-conseil.com

S.A.S. au capital de 100 000 € - R.C.S.Paris B 572 044 436 - Siren 572 044 436 - Code APE 703 A - Garantie CEGI 30 000 € - CP N°T 0983 délivré par la préfecture de police